

Je me sentirois, à tout événement, obligé par tous les liens du devoir de m'opposer à une telle prétention; mais en conséquence de l'exclusion du Membre pour le Comté de *Québec*, on a déclaré une vacance dans la Représentation de ce Comté; et il seroit nécessaire qu'il fût émané un nouveau *Writ* pour l'Élection d'un Membre. Ce *Writ* doit être signé par moi. Messieurs, je ne puis,—je n'ose me rendre participant de la violation d'un Acte du Parlement Impérial, et je ne vois aucun autre moyen, par lequel je puisse éviter de le devenir, que celui que je prends.

Lorsque nous nous assemblâmes, je ressentis beaucoup de satisfaction pensant avoir pris des mesures que je croyois pouvoir faciliter, que je pensois même devoir détruire toute objection possible à une mesure que l'on paroïssoit désirer, et dans laquelle je concourois entièrement. Mais mon objection, et la seule objection qui puisse, je crois, exister dans l'idée d'aucun homme raisonnable, contre l'éligibilité des Juges, vient de l'effet que peut produire la nécessité où elle les met de solliciter les voix des Electeurs. On ne peut donner aucune objection bien fondée, à ce qu'ils tiègent dans la Chambre, lorsqu'ils sont élus. Au contraire, leurs talens et leurs grandes connoissances doivent les rendre très utiles, et, si ce n'étoit pour d'autres considérations, ils devroient être très à souhaiter.

Je ne puis que beaucoup regretter qu'une mesure, que je regarde comme très avantageuse au Pays, n'ait pas eu son effet. Le peuple, cependant, s'il est trompé dans son attente, me rendra la justice de ne pas m'en attribuer la cause; comme il ne doit pas non plus me l'imputer, s'il a été si peu fait d'affaires publiques.

Après quoi l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit;

*Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur en Chef que ce Parlement Provincial soit prorogé à Lundi le vingt-sixième jour de Mars prochain, pour être alors ici tenu; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à Lundi le vingt-sixième jours de Mars prochain.

FIN.